COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2016

Absents excusés : Elodie ALINAT, Laurent BERNAT, Adeline BOUDOU-THERON, Sandrine FAVRE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Nathalie RICARD
Secrétaire de séance : Jean-François ROUSSET

1- Vente du foyer des jeunes

Monsieur le Maire rappelle que deux offres d'achat du foyer des jeunes (parcelle F N°252) avaient été analysées par le conseil municipal lors du conseil du 23 juillet 2015. L'offre de Mme Sylvie Arvieu, propriétaire de la parcelle voisine avait été retenue pour un montant de 38 000 €. Cette dernière n'étant pas intéressée par la bande de terrain en bordure de route, une proposition lui a été faite visant à diviser la parcelle afin de créer un trottoir. Mr Roques, géomètre a été mandaté pour réaliser un bornage et modifier les limites. Il en résulte que la parcelle F N° 1345, d'une surface de 191 m2 peut être cédée à Mme Sylvie Arvieu au prix de 38 630 €. En contrepartie la commune de Montlaur acquiert à Mme Sylvie Arvieu une bande de terrain d'une surface de 21 m2, cadastrée F N° 1344 évaluée à 630 €. Le paiement aura lieu de la manière suivante : à concurrence de 630 € par la dation en paiement de la parcelle F 1344 cédée par Mme Arvieu, et à concurrence de 38 000 € payé par Mme Arvieu, les frais étant pris en charge à hauteur de 75 % par Mme Sylvie Arvieu et à hauteur de 25 % par la commune. Les parcelles F N° 1344 et F N° 1346 seront intégrés au domaine public de la commune. Le conseil municipal délibère favorablement à ces propositions et autorise M. le Maire à signer l'acte à venir.

2- Cession foncières : Les Combarelles

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 19 novembre 2014, la commune a exercé son droit de préemption afin d'acquérir au prix de 1500 euros, la parcelle C N°5 « Les Combarelles », procédure prévue dans le cadre des espaces naturels sensibles. Ladite parcelle a été divisée en deux parties : la première comprend les Rougiers, qui ont motivé la préemption ; la deuxième (parcelle C n° 547) est composée d'un champ pour lequel l'acquéreur originel est toujours intéressé. Le conseil municipal délibère favorablement pour céder au prix de 1 021 euros la parcelle C N° 547 à M. Alinat Camille, les frais d'acte notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

3- Subvention Fédération Départementale des Chasseurs

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des cadavres de pigeons ont été découvert dans le village par des membres de la société de chasse de Montlaur au mois de novembre 2015. La Fédération Départementale des Chasseurs a été sollicitée afin de réaliser des analyses pour rechercher les causes de la mort et en a réglé le coût. Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 189 euros à la Fédération Départementale des Chasseurs, correspondant au montant facturé par le laboratoire. Le conseil municipal délibère favorablement et autorise M. le maire à verser cette subvention à la Fédération Départementale des Chasseurs.

4- Orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les orientations budgétaires préalables au projet de budget 2016. Les principales opérations d'investissement concerneront les travaux d'assainissement de Briols, l'aménagement du foyer magali

5- Assainissement de Briols : désignation du maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose que, pour répondre aux obligations réglementaires, la construction d'une station d'épuration et son réseau de transfert sont prévus à Briols en 2016. Il convient de désigner le maître d'œuvre de cette opération. Le cabinet Cereg Ingénierie Sud-Ouest a adressé un devis pour un montant de 9 300 € H.T. Le conseil municipal désigne le cabinet Cereg Ingénierie maître d'œuvre de cette opération et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

6- Questions diverses

Saisine du CAUE : Proposition d'envoi d'un courrier au CAUE afin d'obtenir des conseils pour l'aménagement de l'Aire du Seigneur, la place derrière la mairie et l'entrée côté Briols. Le programme cœur

de village est terminé pour Montlaur mais en cours de réécriture au niveau du Conseil Départemental. La commune pourrait peut-être prétendre à un nouvel accompagnement.
Demande de ralentisseurs à l'entrée de Cardaillous : Depuis que des ralentisseurs ont été installés à plusieurs entrées du village des automobilistes empruntent les Cardaillous à une vitesse excessive. Il conviendrait de mettre en place un ralentisseur.
Moulin Neuf : Monsieur le Maire présente un courrier de Mr Vieu André qui fait part de la dégradation du trottoir devant son garage.
Comité de pilotage : Mme Decup-Caumes Marie-Claude fait le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du 15 février 2016 concernant les activités périscolaires.
Point sur les futurs aménagements: matérialisation et camouflage du site de recueil des containers à ordures ménagères sur le parking ; réfection des WC publics du terrain de pétanque ; aménagement d'une rue de Montlaur en rue piétonnière ; aménagement du quartier de Rounel ; construction d'un WC public à Briols ; remplacement des bacs à fleurs à Verrières.
Future intercommunalité : Les représentants de la commune de Montlaur participent à des réunions dans le cadre du regroupement des communautés de communes.

Fin de séance à 23h 30